### La protection de la nature dans le Jura

Autor(en): Baumgartner, R.

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Band (Jahr): 11 (1940)

Heft 4

PDF erstellt am: **17.07.2024** 

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-825622

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

# Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L'A. D. I. J.

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administration: M. R. STEINER Delémont — Tél. 2.15.83 Présidence de l'A.D.I.J.: M. F. REUSSER Moutier — Tél. 9.40.07

Caissier de l'A.D.I.J.: M. H. FARRON Delémont — Tél. 2.16.57

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — Abonnement annuel: fr. 3.—; le numéro : fr. 0.50. — Annonces : S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J., Delémont.

### SOMMAIRE:

La protection de la nature dans le Jura. — L'étang de la Gruyère. La protection de la nature en Ajoie et les champs de narcisses de Damvant. — Notice sur le parc jurassien de la Combe-Grède.

## La protection de la nature dans le Jura

Le présent Bulletin a été mis spécialement à la disposition de la commission jurassienne pour la protection de la nature ; nos membres savent que cette commission est l'un des rouages de l'A. D. I. J., et qu'elle fut créée sur l'initiative de l'actif président de l'Association, M. Reusser. Depuis sa création, en 1937, elle a publié chaque année le rapport de son activité dans le Bulletin, et les membres de l'A. D. I. J. ont pu se rendre compte que le travail qu'elle effectue a pour but, avant tout, de maintenir la flore et la faune jurassiennes dans son intégrité. Des résultats positifs ont déjà été obtenus. Actuellement la commission a en chantier diverses questions, dont les principales sont la mise sous protection de l'Etang de la Gruyère et celle des narcisses de Damoant.

M. le D<sup>r</sup> H. Minder, médecin à Tramelan, le dévoué président de la Société pour l'Etang de la Gruyère, nous dit, en termes poétiques, dans un article que nous publions à la suite de ces

lignes, la beauté de ce joyau jurassien.

L'A. D. I. J. recherche et appuie avant tout le développement économique de notre Jura. Mais nous ne vivons pas que de pain. L'œil, l'âme aussi veulent une nourriture, et cette nourriture c'est dans la contemplation d'une nature non faussée par la main des hommes que nous pouvons la trouver. Nous avons déjà dans le Jura, il est vrai, le merveilleux Parc de la Combe-Grède. Ajoutons-y l'Etang de la Gruyère, pour nous d'abord, puis pour nos après-venants, qui nous sauront gré d'avoir maintenu dans son aspect primitif un si beau coin de notre Jura.

M. le D<sup>r</sup> Guéniat, professeur à Porrentruy, expose ensuite à nos lecteurs ce que sont les narcisses de Damvant et le grand langer qui les menace. L'îlot botanique qu'ils représentent a droit aussi à notre intérêt, et ici encore nous avons le ferme espoir que nous parviendrons à faire introduire dans la liste des plantes protégées la jolie fleur du district de Porrentruy.

Relevons que des pourparlers sont en cours avec le propriétaire de l'Etang de la Gruyère, la commune de Saignelégier, et ceux des champs de narcisses; nous avons trouvé auprès d'eux beaucoup de bonne volonté. La commission cantonale pour la protection de la nature appuiera nos efforts, et nous sommes persuadés que dans un avenir peu lointain, malgré les circonstances actuelles, nous arriverons à chef.

Malheureusement nous ne rencontrons pas partout la même compréhension vis-à-vis de notre activité. Nous voulons parler de la Combe du Pont, dans les Gorges de Moutier, propriété de la Bourgeoisie de Moutier. Depuis quatre ans nous demandons au conseil de bourgeoisie de cette commune de renoncer à l'explottation de sa carrière dans la Combe du Pont. La presse ellemême a déjà signalé à maintes reprises la honte qu'est la mutilation du plus beau point des Gorges de Moutier. Nos dernières démarches sont restées sans réponse de la part de la Bourgeoisie. Comme le disait un article publié le printemps dernier par le Démocrate : « L'exploitation de la carrière continue plus intense que jamais, et la tache enlaidissante s'étend, le chancre ronge toujours plus profondément la montagne. ... Nous protestons contre l'indifférence des auteurs du mal; le nombre de ceux qu'une telle profanation indigne s'accroît constamment, et ils posent à la Bourgeoisie de Moutier, propriétaire de la carrière la question : Quand mettrez-vous fin à cet avilissement de l'un de nos plus beaux sites jurassiens?»

Rappelons enfin que l'A. D. I. J. s'est intéressée à l'édition d'une jolie brochure, richement illustrée sur le Parc jurassien de la Combe-Grède, dont le comité est membre de notre association. Nos lecteurs trouveront également dans lé présent numéro une notice que le secrétaire de ce comité, M. P. Flotron, professeur à St-Imier, a bien voulu écrire à leur intention sur la réserve du sud du Jura.

Nous ne voulons pas clore ces lignes sans exprimer au comité-directeur de l'A. D. I. J. nos plus sincères remerciements,

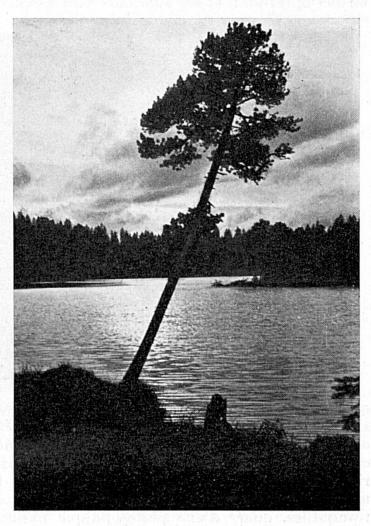
de ce qu'il ait mis un numéro du Bulletin à la disposition de notre commission.

Delémont, le 18 juillet 1940.

Au nom de la Commission jurassienne pour la protection de la nature : Le prérident, Dr R. BAUMGARTNER

## L'étang <sup>de la</sup> Gruyère

Que vient faire dans notre bulletin jurassien ce nom évocateur de Ranz des vaches et d'armaillis? Situé entre Tramelan et Saignelégier, cet étang portait probablement à l'origine le nom de Gruère. mais l'usage, consacré par la carte Siegfried, l'a transformé en Gruyère.



A quelques pas de la route cantonale, caché par un rideau d'arbres, on ne voit notre étang que par quelques brèves échappées et il reste ignoré de la plupart des passants. A part les habitants des villages environnants, seuls quelques initiés le connaissent et savent en apprécier le pittoresque.

Serti dans son écrin de forêts, dont les arbres découpent dans le ciel une fine dentelle noire, l'Etang de la Gruyère est un joyau de notre Jura. Son charme prenant, un peu austère, n'est cependant pas monotone. Découpé comme un lac des Quatre-